



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Compte rendu GT PPCR B et C à la DGFIP du 1/06/2016

Présidée par M Magnant, le Directeur des Ressources Humaines de la DGFIP, cette première réunion d'un cycle consacré à la mise en œuvre du protocole PPCR à la DGFIP était consacrée à la présentation des nouvelles grilles indiciaires concernant les cadre B et C issues de ce protocole. Celle concernant les A et A+ s'est tenue le 27 juin.

La direction a présenté les grilles devant être mises en place dès 2016 pour les B et 2017 pour les C.

Les OS ont manifesté leurs interrogations sur les transpositions qui décalent certaines prises d'échelons donnant accès à un régime indemnitaire supérieur ou ouvrant la plage d'accès à un niveau supérieur de l'ancienne grille.

La direction a identifié les points qui nécessitent précisions et ajustements et présentera à l'automne des documents plus complets relatifs notamment aux paliers ACF et prime de rendement pour certains grades ou emplois.

S'agissant de l'évaluation professionnelle, l'administration a précisé que PPCR ne remettait pas en cause l'entretien professionnel annuel. Seule les modalités de valorisation des agents doivent être établies.

En l'état, la durée d'un échelon est fixe pour l'ensemble des agents sans possibilité de réduction ou majoration de durée.

La reconnaissance du mérite des agents ne saurait passer, pour la CFTC DGFIP, par la mise place sous quelque forme que ce soit du RIFSEEP.

L'administration a informé les directions de la nécessité de ne pas conserver de stock de réductions de durée d'échelon (mois de réduction) à l'issue de la campagne d'évaluation professionnelle en cours et des CAP qui se tiennent actuellement.

Au delà de son aspect « initiateur » d'un cycle de réunions, cette première approche de PPCR à la DGFIP a permis de montrer que, comme par le passé au sujet de certains accords, les organisations non signataires de ce protocole, tout en le rejetant, en réclament son application immédiate au 1/1/2017...

Pour sa part, la CFTC DGFIP, signataire du protocole au niveau fonction publique, sera attentive à sa transcription pour tous les grades de la DGFIP dans le respect de son esprit et des droits et perspectives de carrière de l'ensemble des personnels.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com